

DOSSIER D'INSCRIPTION 2021 - 2022

CYCLE PRE-SPECIALISE (*)

DOMINANTE INSTRUMENTALE

(*) Réservé aux élèves ayant suivi une année de Cycle 3 (CEM) au CRR de Boulogne-Billancourt

DISCIPLINE PRESENTEE (REPLIR EN CARACTERE D'IMPRIMERIE)

Instrument : Professeur souhaité :

Acceptez-vous un autre professeur : OUI NON

CANDIDAT (REPLIR EN CARACTERE D'IMPRIMERIE)

Nom :	Prénom :	
Date de naissance :	Lieu de naissance :	
Adresse :		
Code postal-Ville :	Téléphone :	
Portable :	e-mail :	
Nationalité : <input type="checkbox"/> française	<input type="checkbox"/> pays de l'U.E. : (préciser)	<input type="checkbox"/> autre : (préciser)

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS HORS U.E.

<http://www.education.gouv.fr/int/etudfr.htm#2>

Pièces à fournir obligatoirement :	<ul style="list-style-type: none">➤ Photocopie du passeport en cours de validité➤ Le jour du concours, la photocopie de l'un des visas suivants (à l'exclusion de tout autre) sera exigée : Etudiant-concours, Etudiant, Long séjour 6 mois
------------------------------------	--

POUR LES CANDIDATS MINEURS (REPLIR EN CARACTERE D'IMPRIMERIE)

Nom, Prénom du responsable légal :	
Adresse : (si différente)	
Téléphone/portable :	Téléphone professionnel :

PROGRAMME DU CONCOURS

VOUS ETES INSTRUMENTISTE

Pour le jour de l'épreuve, le candidat devra prévoir 2 jeux de partitions de son programme complet pour le jury

L'épreuve consiste en l'interprétation d'un programme composé d'une partie imposée et éventuellement d'une partie libre : si c'est le cas pour votre instrument, merci d'inscrire votre programme libre ci-dessous. (Informations sur le site : crr-bb.seineouest.fr)

ŒUVRE LIBRE N° 1

COMPOSITEUR :

TITRE :

MOUVEMENT : DUREE/MINUTAGE :

ŒUVRE LIBRE N° 2

COMPOSITEUR :

TITRE :

MOUVEMENT : DUREE/MINUTAGE :

VOUS ETES CHANTEUR(SE)

Pour le jour de l'épreuve, le candidat devra prévoir 2 jeux de partitions de son programme complet pour le jury

L'épreuve consiste en l'interprétation d'un programme de 15 mn maximum comportant au moins trois langues différentes et au moins une œuvre écrite dans les cinquante dernières années. Le programme doit comporter :

UN AIR D'ORATORIO OU UN AIR CLASSIQUE

COMPOSITEUR :

TITRE :

DUREE/MINUTAGE :

UN AIR D'OPERA

COMPOSITEUR :

TITRE :

DUREE/MINUTAGE :

UNE MELODIE EN FRANÇAIS

COMPOSITEUR :

TITRE :

DUREE/MINUTAGE :

UNE MELODIE EN LANGUE ETRANGERE

COMPOSITEUR :

TITRE :

DUREE/MINUTAGE :

NOM, PRENOM :

ENSEIGNEMENT MUSICAL ANTERIEUR

	ÉTABLISSEMENT(S)	ANNEE	NIVEAU ATTEINT	RECOMPENSES OBTENUES
DISCIPLINE PRINCIPALE : (préciser laquelle)				
FORMATION MUSICALE :				
AUTRES DISCIPLINES : (préciser lesquelles)				

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE OU UNIVERSITAIRE

	ÉTABLISSEMENT(S)	ANNEE	NIVEAU ATTEINT	RECOMPENSES OBTENUES

1. Les programmes imposés sont disponibles sur le site du CRR : crr-bb.seineouest.fr
2. Aucune convocation individuelle n'est adressée aux candidats. Consulter les affichages ou le site internet du CRR.
3. Je m'engage à prendre connaissance du **règlement intérieur et du règlement des études.**
(Consulter les affichages ou le site du CRR)
4. **Je m'engage, après mon admission, à ne pas être inscrit dans un autre établissement d'enseignement musical pour la discipline présentée au concours et à participer à toutes les activités complémentaires liées au cursus.**

DATE :

SIGNATURE DU CANDIDAT :
(OU DES PARENTS DU CANDIDAT MINEUR)

INFORMATIONS

Le dossier d'inscription doit être remis au CRR 2 semaines au plus tard avant la date du concours

Remplir en caractère d'imprimerie **un dossier par discipline présentée**

Toutes les rubriques doivent être renseignées.

Tenir compte des **limites d'âge** selon les disciplines et les niveaux (Consulter le règlement des études en vigueur)

Joindre obligatoirement à ce dossier :

- 1- règlement des droits d'inscription
- 2- 2 photographies d'identité (préciser Nom, Prénom au dos)

Tout **dossier incomplet** ou arrivé **hors délai** ne sera pas traité et entraînera **l'interdiction de concourir**

Droits d'inscription au concours

Les candidats doivent acquitter 54 € de droits d'inscription au concours

Ces droits ne sont pas remboursables

Chèque ou mandat international de 54 € à agraffer ci-après :

Les chèques sont à libeller à l'ordre du « Trésor public »